

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 22 mai 2026

CONVOCATIONDate : 13 mai 2026
Affichée le : 13 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 33
Pouvoirs : 2
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Mathias COUMERT – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absents représentésMme Carole BOULANGER Pouvoir à M. Bernard BONI
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-05-07

OBJET : REPRISE PARTIELLE SUR PROVISIONS – PLAGE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que des créances avaient fait l'objet de provision pour dépréciation des actifs circulants par délibérations successives depuis 2022 mais suite aux reprises déjà effectuées, le solde des provisions est aujourd'hui de 188 €.

Considérant que Madame le receveur des finances publiques ayant présenté la liste des Admissions en Non-Valeur à hauteur de 746 €, il convient de proposer une reprise partielle des provisions à hauteur de 188 € des Admissions en Non-Valeur.

Après avis de la Commission des Finances en date du 19 mai 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 31 voix pour et 2 abstentions,

- **accepte** la reprise partielle des provisions pour un montant de 188 €, au compte 7817 du Budget de la Plage 2026.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT

